

# CORONAVIRUS

## PROTOCOLE SANITAIRE DESTINE AUX CENTRES D'ECRITS ET AUX CANDIDATS

DATE DE MISE A JOUR : 19/05/2020

Ce protocole ne se substitue pas à la réglementation relative aux ERP ni au plan VIGIPIRATE mais vient, dans le contexte actuel d'urgence sanitaire et, en référence au décret 2020-548 du 11 mai 2020, s'ajouter à cette réglementation et à ce plan.

### ARRIVEE SUR LE SITE DU CENTRE D'ECRIT LE MATIN : **masques, solution hydroalcoolique, distanciation**

Au moment de franchir le portail d'entrée du site, les candidats, montrent leur pièce d'identité et leur convocation aux surveillants postés à l'entrée **en les tenant à bout de bras**.

Ils doivent, au moment de franchir le portail, porter un masque et procéder à un nettoyage de leurs mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique mise à leur disposition sous forme de distributeurs à l'entrée du site. Le contrôle d'identité est réalisé sur des candidats qui seront invités à décrocher leur masque d'une des deux oreilles.



Les surveillants postés au portail d'entrée pour le contrôle d'accès portent un masque.

L'attente au portail génère une file dans laquelle la distance d'un mètre minimum entre les personnes, matérialisée par un marquage au sol, doit être respectée.

Les candidats vulnérables ou à risque qui se seront signalés préalablement devront pouvoir bénéficier d'un accès prioritaire.

En prévision de la file d'attente, il est demandé aux candidats de se présenter une heure avant l'heure de début des épreuves dans les lycées et une heure et 30 minutes avant l'heure de début des épreuves dans certains centres d'écrit qui le préciseront.

Le cheminement dans le centre d'écrit jusqu'à la salle d'examen se fait, **masque sur le visage**, en respectant en permanence la distance d'un mètre minimum entre les candidats. Des surveillants, placés le long du parcours des candidats jusqu'à leur salle d'examen s'assurent du respect de ces distances entre les candidats.

**A l'intérieur du site d'examen, la localisation des lavabos pour le lavage des mains est affichée de manière visible.**

**Les consignes sanitaires sont affichées et visibles.**



### LA SALLE D'EXAMEN : **nettoyage, solution hydroalcoolique, distanciation, masques, pas de climatisation ni de ventilateurs, aération**

L'entrée dans la salle d'examen se fait candidat par candidat dans les salles de moins de cinquante candidats et la file d'attente dans les couloirs ou espaces intermédiaires est organisée de manière à ce que la distance d'un mètre minimum entre les personnes soit assurée.

Dans les salles de plus de cinquante candidats, faire entrer les candidats si possible par plusieurs entrées en leur donnant les consignes de placement adéquates (ex : entrée par le fond des candidats placés au fond, entrée par l'avant des candidats placés à l'avant).

La file d'attente dans les couloirs ou espaces intermédiaires est organisée de manière à ce que la distance d'un mètre minimum entre les personnes soit assurée.

Une solution hydroalcoolique sous forme de distributeurs sera mise à disposition à l'entrée de la salle.

Les tables, chaises, poignées de porte et interrupteurs auront été nettoyés chaque jour avant le début des épreuves du matin.

La salle aura été aérée pendant au moins 15 minutes avant le début des épreuves du matin et sera à nouveau aérée pendant la même durée entre chaque épreuve et chaque soir après la sortie des candidats.

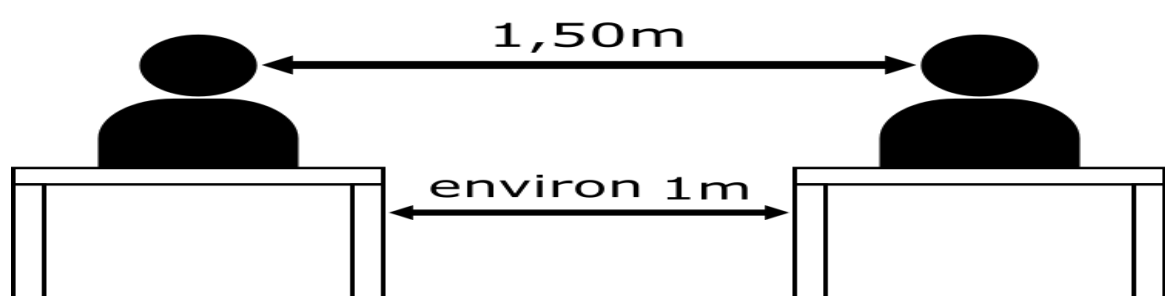


Les copies et les brouillons auront été distribués avant l'arrivée des candidats par un surveillant portant un masque et ayant nettoyé au préalable ses mains avec une solution hydroalcoolique.

Les vérifications d'identité se font de la manière suivante : le candidat tend sa pièce d'identité et sa convocation (bras tendu) et le surveillant effectue la vérification à un mètre de distance en demandant au candidat de décrocher son masque d'une des deux oreilles.

Les sujets sont distribués par un surveillant portant un masque et ayant nettoyé au préalable ses mains avec une solution hydroalcoolique.

Les candidats composent sur des tables qui sont espacées entre elles de manière à ce qu' un mètre cinquante sépare chaque candidat « nez à nez ».



Il est vivement recommandé (mais il n'est pas imposé) aux candidats de composer avec leur masque, à la fois pour se protéger et pour protéger ceux qui les entourent (candidats et surveillants).



Il est fait appel au sens de responsabilité individuelle des candidats.

Tout candidat qui tousse pendant une épreuve sera invité à porter son masque pour terminer l'épreuve s'il est en état de le faire, sinon il sera exclu.

De même, un candidat qui déclarerait avoir un doute sur son état de santé ou pour lequel le personnel de surveillance émettrait un tel doute, sera autorisé à composer mais se verra contraint de conserver son masque durant toute la durée des épreuves (composition et déplacement)

Les candidats sont autorisés à boire et se restaurer légèrement à leur table en veillant à jeter dans un sac poubelle hermétique les restes de leur consommation.

A la fin de chaque épreuve, après avoir déposé leur copie dans une bannette ou corbeille présentée par un surveillant ou avoir laissé sur leur table leur copie qui sera ramassée par un surveillant portant des gants à usage unique, les candidats sortent un par un sans se croiser dans les salles de moins de cinquante candidats et le cheminement dans le centre d'écrit se fait en respectant toujours la distance minimum d'un mètre entre chaque personne.

Dans les salles supérieures à cinquante candidats, la sortie se fait par rangée, les candidats veillant également à ne pas se croiser.

Ces consignes valent pour les épreuves du matin et celles de l'après-midi.

**Le non-respect par un candidat des consignes sanitaires, dûment constaté par un surveillant ou le chef de centre, entraînera l'exclusion du candidat de l'épreuve concernée (Cf notice du Concours modifiée)**

**LE DEJEUNER SUR LE SITE D'ECRIT : Pas de restauration garantie, sac plastique fermé pour les déchets et le masque usagé, distanciation**

1. Les candidats qui ne pourront bénéficier d'aucune offre de restauration collective sur le site d'écrit sont invités à apporter leur déjeuner.



La prise du déjeuner dans un espace en extérieur (cour, pelouses ou en dehors du site d'écrit) est obligatoire, les couloirs et espaces intermédiaires du site d'écrit étant proscrits.

**La distance d'un mètre minimum entre les candidats lors de la pause déjeuner est requise.**

Tous les déchets seront conservés par les candidats dans un sac plastique fermé hermétiquement (lequel devra contenir le masque usagé remplacé en milieu de journée) et emporté par le candidat chez lui à la fin de chaque journée d'épreuves.

2. Les candidats qui bénéficieront d'un service de restauration le midi seront informés avant les épreuves (mention sur leur convocation) et devront dans ce cas suivre strictement les consignes sanitaires mises en place dans les réfectoires ou cafétérias.

**UTILISATION DES SANITAIRES : Consignes habituelles de lavage des mains (avant et après utilisation des sanitaires), solution hydroalcoolique**



Pas d'utilisation des essuie-mains en textile ni des sèche-mains électriques.  
Si possible, fermer le robinet avec le coude.

**Les sanitaires seront nettoyés plusieurs fois par jour et, en plus du savon, une solution hydroalcoolique en distributeurs y sera mise à disposition.**

**Une régulation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires sera effectuée de manière à ce que la distance d'un mètre entre les personnes y soit toujours respectée.**

**Les candidats souhaitant se rendre aux toilettes pendant une épreuve seront accompagnés par un surveillant et devront porter leur masque.**



**DEPART DU SITE D'ECRIT : distanciation, port du masque jusqu'à la sortie**

Le départ des candidats à la fin de chaque journée se fait dans les mêmes conditions que l'arrivée et la sortie pour la pause déjeuner : sortie de la salle d'examen candidat par candidat ou par rangée, cheminement des candidats sur le site d'écrit en respectant la distance minimale d'un mètre entre chaque personne.

Des surveillants, le long du parcours des salles d'examen vers la sortie du centre d'écrit veillent au respect strict de cette consigne ainsi qu'au port du masque au minimum jusqu'au portail de l'établissement.

## MOYENS DE TRANSPORT POUR ACCEDER AUX SITES D'ECRIT

Pour se rendre dans les centres d'écrit et en revenir, il est conseillé aux candidats, dans la mesure du possible, de privilégier **un moyen de transport individuel**.

A défaut, en cas d'utilisation des transports en commun, les mesures barrières décrites pour le site d'écrit sont à appliquer (y compris le port du masque et l'utilisation de gel ou solution hydroalcoolique) : la distanciation est à privilégier.

Dans la mesure du possible, privilégier un hébergement de proximité (hôtel) pour la durée des épreuves.

En cas d'hébergement dans un internat ou un CROUS, les candidats respecteront les consignes mises en place par le responsable d'établissement afin d'assurer la sûreté sanitaire.

### RECAPITULATIF DES CONSIGNES

#### Pour les candidats

- Prévoir une arrivée anticipée en prévision des files pour entrer sur le site d'écrit  
*En cas de déplacement de plus de 100 kms du domicile vers le centre d'examen, compléter et conserver sur soi, l'attestation de déplacement dérogatoire (cas n°2).*
- Porter un masque dès l'entrée sur le site d'écrit et si possible sur le trajet vers le site d'écrit et au retour
- Prévoir d'apporter deux masques par journée : *toutefois des masques seront fournis à l'entrée du site d'écrit aux candidats qui n'auraient pas pu s'en procurer*
- Pratiquer la distanciation sociale
- Prévoir d'apporter son déjeuner et un sac plastique individuel pour les déchets.
- Prévoir d'apporter une petite bouteille de gel ou solution hydroalcoolique pour le nettoyage des mains pendant le trajet aller vers le centre d'écrit et le trajet retour du centre d'écrit
- Conserver les déchets du déjeuner et le masque usagé dans un sac plastique fermé hermétiquement et les rapporter chez soi chaque soir.

#### Pour les chefs de centre

- Prévoir une ouverture du site d'écrit une heure minimum avant l'heure de début de la première épreuve du matin pour les lycées et une heure 30 minimum pour les autres centres d'écrit
- Prévoir un nombre suffisant de surveillants et définir leurs emplacements stratégiques pour distribuer des masques aux candidats qui n'en ont pas, veiller au lavage des mains à l'entrée du site avec du gel ou une solution hydroalcoolique et faire respecter les distances entre les personnes à l'intérieur du site d'écrit
- Prévoir le nettoyage complet des salles avant chaque journée d'épreuves, nettoyage des tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs et rampes d'escalier compris
- Dans les sanitaires, supprimer les essuie-mains en textile prévoir un nettoyage complet avant chaque journée d'épreuve et si possible en journée.
- Supprimer la climatisation et les ventilateurs, mais prévoir l'aération des salles d'examen, avant les épreuves, entre les épreuves et après les épreuves.
- Veiller à la distribution des masques (1 masque par demi-journée) pour tous les surveillants et intervenants sur le site des épreuves et au bon respect du port du masque
- Si nécessaire désigner un responsable logistique chargé de la coordination des dispositions sanitaires  
*Le chef de centre ou le responsable logistique désigné pour la coordination des dispositions sanitaires veilleront à ce que tous les surveillants reçoivent et appliquent les consignes sanitaires décrites dans ce protocole.*